

# RGPD : Le guide pratique pour les photographes

Découvrez pourquoi vous devez protéger les données de vos clients/modèles autant que vos photos !



# DROIT À L'IMAGE VS RGPD

*Deux cadres juridiques complémentaires*

## Le droit à l'image

Protège l'intimité de la personne. On s'assure qu'elle est d'accord pour être visible et reconnue.

## Le RGPD

Protège la donnée numérique. On s'assure que le fichier informatique (qui contient l'image et les métadonnées) est manipulé avec sécurité et éthique pour éviter une diffusion non-autorisée.

**La Règle d'or :** L'autorisation de diffusion doit être écrite, spécifique (quels supports ?), limitée dans le temps (ex. : 3 ou 5 ans) et contenir une mention d'information sur l'utilisation des données à caractère personnel.



# Pourquoi le RGPD vous concerne ?

Vous manipulez des données personnelles : visages identifiables, emails, adresses postales, numéro de carte d'identité, numéro d'immatriculation d'une voiture...

Alerte "Données Sensibles" : Attention aux photos révélant la religion (mariages), la santé (handicap) ou l'orientation sexuelle. Ces données sensibles imposent des mesures de protection renforcées (ex: chiffrement).

“ Les données personnelles désignent toute information relative à une personne identifiée ou identifiable, directement ou indirectement. ”

***Excellente question !***



# Les 5 Règles d'or de votre activité

Vous devez respecter ces règles en cas de collecte de données personnelles

- 1 Objectif : Une raison précise pour chaque donnée collectée.
- 2 Minimisation : Ne collectez que l'utile, pas de "au cas où"
- 3 Limitation : La conservation des données ne peut être éternelle par défaut
- 4 Transparence : Le client doit savoir exactement comment ses données sont utilisées.
- 5 Sécurité : Mots de passe forts et sauvegardes systématiques.



# Sur quelle base traiter les données ?

**Tout dépend des données dont nous parlons :**

Réalisation et livraison de la séance  
= Contrat

Facturation et comptabilité  
= Obligation légale

Conservation pour preuve en cas de litige  
= Intérêt légitime

Indispensable pour la publication (portfolio, réseaux sociaux)  
= Consentement

*Alors ça,  
c'est une bonne  
question !*



# Combien de temps dois-je garder les données ?

## Données des prospects

3 ans maximum

Recommandations de la CNIL

## Factures

10 ans

Code du Commerce

## Image des personnes

Selon le contrat

Droit à l'image / Code civil

*Mais,  
je ne le  
savais pas !*



# Et que dois-je faire pour protéger les données ?

Double authentification (2FA) sur tous vos comptes

Mots de passe uniques pour chaque galerie client

Disques durs chiffrés pour vos archives physiques

Mise à jour des logiciels et systèmes pour corriger les failles de sécurité

*Bien sûr,  
ce ne sont que  
des exemples...*



# Quels sont les droits principaux des personnes ?

- **Droit d'accès** : La personne peut vous demander une copie de toutes les données que vous détenez sur elle.
- **Droit de rectification** : La personne peut demander la correction d'une information erronée (ex.: erreur dans l'adresse de facturation).
- **Droit de retrait** : La personne peut changer d'avis à tout moment. Si elle a pu accepter la publication des photos, elle peut retirer son consentement sans avoir à se justifier.
- **Droit à l'effacement** (Droit à l'oubli) : Le client peut exiger la suppression de ses photos sur vos media publics (Instagram, site internet).
- **Droit d'opposition** : La personne peut refuser que ses données soient utilisées à des fins de prospection commerciale (ex. : newsletter).

Sachez qu'en tant que professionnel, vous disposez d'un mois pour traiter la demande, sans pouvoir réclamer une contrepartie financière.  
En cas de doute, vérifiez l'identité du demandeur pour éviter de transmettre des photos à la mauvaise personne.



# Et si vous utilisez des logiciels appartenant à des tiers

Si vous utilisez des logiciels (ex. : retouche images), vous êtes considéré comme le donneur d'ordre, le responsable de traitement.

Vis-à-vis des personnes que vous photographiez, vous êtes donc responsable des données que vous confiez aux éditeurs de ces logiciels, même en cas de fuite chez eux.

Privilégiez l'hébergement de vos données en Europe. Si ces éditeurs sont aux Etats-Unis, vérifiez leur adhésion au Data Privacy Framework (ex. : serveurs Adobe, Google, Dropbox).

**La règle de conformité : Choisissez des partenaires certifiés RGPD. Vérifiez leurs conditions générales (CGU).**



**Et voilà, souriez,  
vous êtes  
photographié !**



**CREATRICKS**

**Et voilà, souriez,  
vous êtes  
photographié !**



**CREATRICKS**